



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2024-2025

INSCRIPTIONS

La cotisation annuelle à l'association We Dance Studio 64 d'un montant de 15€ est individuelle, unique et obligatoire (quel que soit le nombre de cours pris dans l'année).

Cette adhésion est non remboursable, une fois la *carte adhérent* distribuée vous bénéficiez des tarifs et avantages adhérents* pour la saison.

**Tarifs préférentiels aux stages, soirées, évènements de l'association et chez nos partenaires, etc...*

Les tarifs des inscriptions aux cours sont forfaitaires, elles sont dues lors de l'inscription. En cas de paiement en plusieurs fois, les chèques doivent être remis lors de l'inscription avec les dates d'échéances d'encaissement au dos.

Aucun remboursement ne sera effectué sur le forfait annuel, toute année commencée est entièrement due. Un report ou un remboursement pourra être effectué en fonction des situations et des professeurs concernés. En cas de report ou de remboursement, un justificatif de longue maladie ou de mutation devra être fourni.

DÉROULEMENT DES COURS

La saison 2024-2025 se calque sur le rythme scolaire, donc il n'y aura pas cours pendant les vacances scolaires à compter du 16 septembre 2024 au 15 juin 2025. Les cours qui tomberont sur les jours fériés seront assurés sauf décision contraire entre les professeurs et les élèves.

Pour toute absence des professeurs, les cours ne seront pas rattrapés, sauf s'ils décident de les reporter durant les vacances scolaires et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Les lieux se dérouleront au Bowlingstar de Bayonne : 9 Allée de Glain – 64100 Bayonne.

Pour le respect de tous et une bonne organisation des cours, nous vous demandons d'être ponctuels et de respecter les horaires des différents cours.

L'école de danse We Dance Studio 64 se trouve dans les locaux du Bowlingstar Bayonne, nous vous demandons également de respecter les règles de l'établissement : respecter la propreté et l'intégrité des locaux et du mobilier, interdiction de stationner sur le parking privé de l'établissement (côté salle de danse), les issues de secours sont utilisées uniquement pour évacuer rapidement les personnes présentes en cas d'incendie ou de danger.

DROIT À L'IMAGE

L'association (WDS) organise des évènements durant lesquels des photographies et vidéos des participants sont réalisées. Ces documents peuvent être utilisés à des fins de communications et de promotions des évènements de l'association.

Chaque adhérent, dans le cadre du droit à l'image, devra faire stipuler, par écrit au moment de l'inscription, son accord ou son refus quant à l'utilisation de ces supports.

RESPONSABILITÉ

WE DANCE STUDIO 64 a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès du Crédit Agricole.

Ces garanties protègent l'ensemble des membres de l'association : les dirigeants, les salariés, les adhérents et les participants, même occasionnels.